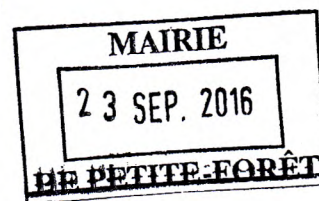




16b, Rue Papin – Parc des Prés
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
<http://www.creerpromotion.com>

CREER PROMOTION



HOTEL DE VILLE
Monsieur Le Maire
80, Rue Jean Jaurès
59494 PETITE FORET

Affaire suivie par : Sébastien GRAUX



06.09.57.26.31

Assistante de Direction : Rosaria AUGUSTO



raugusto@creerpromotion.fr



03 62.13.18.70

Fax : 03.62.13.18.71

Villeneuve d'Ascq,
le 22 Septembre 2016

Objet : Proposition d'acquisition des terrains situés Avenue des Sports à Petite Forêt
Parcelles AL 431, AL 212 pour partie, AL 429 et AL 509 pour partie
ayant une surface d'environ 4 801 m².

Monsieur Le Maire,

Nous faisons suite à notre dernière entrevue et nous vous confirmons par la présente, tout l'intérêt de notre Société CREER PROMOTION pour se porter acquéreur de l'ensemble immobilier cité en objet afin d'y réaliser une opération de promotion immobilière.

Sur la base de la faisabilité réalisée par le cabinet d'architecte Morphoz 2.0, nous envisageons la construction d'un ensemble immobilier de 4 145 m² SDP dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- 20 logements en accession pour 1740 m² SDP,
 - 40 logements sociaux réservés aux seniors pour 2 405 m² SDP,
- soit un programme global et indissociable développant au minimum de 4 145 m² SDP.

Offre d'acquisition

Sur la base de ces éléments, nous vous proposons de signer une promesse unilatérale de vente dont les principales caractéristiques seraient les suivantes :

... / ...

/...

1.1 Prix

58 692 € HT (cinquante-huit mille six cent quatre-vingt-douze euros hors taxes) net vendeur, pour un bien libre de toute location et occupation, payable comptant à la signature de l'acte authentique de vente.

Ce prix comprend :

- L'achat des terrains AL 429, AL 431, AL 212 en partie et 509 en partie.
- La cession du terrain AL 440 vous permettant la réalisation d'un équipement public.

1.2 Conditions suspensives essentielles

- Signature des promesses unilatérales de vente avec l'ensemble des propriétaires constituant l'assiette foncière du Permis de Construire (parcelles AL 130, AL 212, AL 429, AL 430, AL 431, AL 432, AL 440 et AL 509), et réitérations concomitantes par actes authentiques,

Conformément à nos accords, nous vous demandons de faire délibérer votre Conseil Municipal pour nous vendre l'assiette foncière décrite ci-dessus et pour nous racheter la parcelle AL440 pour une soule de 58 692 €.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur Technique,

Sébastien GRAUX

